

Tagung der Alpenkonferenz
Réunion de la Conférence alpine
Sessione della Conferenza delle Alpi
Zasedanje Alpske konference

XIV

11.08.2016

TOP / POJ / ODG / TDR

A6

FR

OL: EN

ANLAGE/ANNEXE/ALLEGATO/PRILOGA

8

PROPOSITION DE MANDAT POUR LE GROUPE DE TRAVAIL

« *Forêts de montagne* »

Période 2017-2018

1. Institution du Groupe de travail

Décision de la Conférence alpine d'instituer le Groupe de travail

La XII^e Conférence alpine réunie le 7 septembre 2012 à Poschiavo (CH) a autorisé le Comité permanent à instituer un Groupe de travail sur les Forêts de montagne (décision B7.2). Dans la foulée de cette décision, le 52^{ème} CP a mis en place le Groupe de travail sur les forêts de montagne.

2. Mission dans la Convention alpine

Référence au Protocole correspondant de la Convention alpine ou à la Convention-cadre

Le Groupe de travail œuvre pour la mise en œuvre du Protocole Forêts de montagne de la Convention alpine. En particulier, les activités qui seront développées au cours de la période 2017-2018 viseront à mettre en œuvre les dispositions des articles 6, 7 et 8 du Protocole Forêts de montagne.

Le GdT fournira des informations utiles aux autres GdT/PF sur des thèmes connexes ou transversaux, comme le précisent les chapitres ci-après du mandat.

Le contenu du mandat est cohérent avec les obligations générales visées à l'article 2.2 de la Convention-cadre.

Cohérence avec les thèmes du Programme de travail pluriannuel de la Convention alpine (le cas échéant)

Les points communs avec les priorités du Programme de travail pluriannuel 2017-2022 de la Convention alpine sont les suivants :

- priorité « Économie verte » – Le secteur des forêts a un rôle fondamental à jouer dans la transition vers une économie plus verte et plus durable, en particulier dans les zones montagneuses rurales, qui sont souvent vulnérables ;
- priorité « Valorisation/promotion de la biodiversité » - Les forêts stables et résilientes, caractérisées par un degré élevé de biodiversité, maximisent leur efficacité dans la fourniture de services écosystémiques (approvisionnement en eau potable et protection contre les crues).

3. Activités durant le mandat

Description des principales activités

Compte tenu des activités et des résultats obtenus au cours des mandats précédents, les activités centrales du Groupe de travail seront les suivantes au cours des deux prochaines années :

1. Collecte de politiques et d'exemples de bonnes pratiques montrant le rôle des forêts alpines dans une économie à faible émission de CO₂, durable et inclusive au niveau social pour l'espace alpin, incluant le bois, l'énergie et les produits non ligneux. Aujourd'hui, le secteur des forêts contribue déjà largement à l'économie verte, mais il pourrait jouer un rôle plus important si les gouvernements et d'autres acteurs prenaient des mesures visant à soutenir et accroître la consommation de produits forestiers et l'adoption plus large d'une énergie moderne utilisant le bois.
2. Description de l'interdépendance entre les forêts de montagne ayant un rôle de protection et les secteurs protégés dans le domaine de l'« approvisionnement en eau potable » et de la « protection contre les crues ». Collecte d'exemples de bonnes pratiques dans le domaine de la gestion durable des forêts pour préserver et, si

nécessaire, restaurer des forêts de montagne multifonctionnelles en renforçant la protection de la biodiversité. Les services écosystémiques des forêts alpines constituent un élément fondamental dans les Alpes, aussi bien pour la population alpine que pour les régions voisines, dans le cadre du changement climatique, du développement rural, de la stratégie Européenne en matière d'Infrastructure verte , de l'économie verte et pour les relations entre les Alpes et les régions environnantes.

Le GdT analysera les résultats de projets abordant des thèmes connexes ainsi que des documents scientifiques ; il diffusera des exemples de bonnes pratiques et favorisera les échanges d'expériences et la coopération sectorielle et, si possible, intersectorielle (y compris à travers des projets de coopération s'inscrivant dans des programmes européens). Des articles de journaux (journaux populaires, quotidiens) seront échangés par les délégations pour favoriser une prise de conscience commune sur ces questions. Ces aspects constitueront la base des futures activités de communication et de coopération, y compris avec les métropoles du pourtour des Alpes.

Les résultats attendus pour les deux prochaines années sont les suivants :

- amélioration de la prise de conscience du rôle des forêts dans l'économie verte alpine et des services écosystémiques rendus par les forêts (approvisionnement en eau potable et protection contre les crues) ;
- transfert des connaissances aux parties prenantes intéressées et/ou concernées, aux communes et aux autorités locales/régionales.

Le Processus forestier pan-européen, la section conjointe UNECE/FAO pour les forêts et le bois et la Commission européenne seront invités à participer au GdT et à ses activités, car de nombreux instruments européens revêtent une grande importance pour ce secteur (Stratégie européenne pour les forêts, développement rural, énergies renouvelables, changement climatique, bio-industries, économie verte, biodiversité) ; un dialogue sera établi sur les principaux thèmes illustrant la situation des forêts de montagne.

Description des principaux résultats

Les résultats attendus du Groupe de travail au terme de son mandat sont les suivants :

- deux rapports sur les grands thèmes abordés, avec présentation d'informations, de bonnes pratiques, d'opportunités de mise en oeuvre et de recommandations pour les professionnels et les décideurs politiques ;

- au moins une conférence technique axée sur les thèmes susmentionnés, qui s'inscrira parmi les initiatives de la Présidence autrichienne de la Convention alpine.

Activités de communication du Groupe de travail

De même que dans le cadre des mandats précédents, le Groupe de travail organisera des séminaires thématiques qui verront la participation d'instituts de recherche, d'exploitants forestiers et de parties prenantes, et viseront à collecter des informations et des pratiques pour le rapport. Les présentations et les rapports seront mis à disposition par le biais de la Convention alpine.

Les contributions, la participation et l'information relatives aux conférences et les ateliers de travail de projets financés par l'UE (Interreg, etc.) à destination d'organismes gouvernementaux et des ONG seront promues.

Coopération avec les autres Groupes de travail et Plates-formes

Dans la perspective d'une meilleure coopération entre les GdT et les PF sur les thèmes transversaux, le GdT entend coopérer de manière fructueuse avec d'autres Groupes de travail et Plates-formes de la Convention alpine, notamment : les Plates-formes Gestion de l'eau et PLANALP concernant le rôle des services écosystémiques liés à l'eau ; la Plate-forme Agriculture de montagne, en particulier pour la promotion et le développement des produits forestiers non ligneux ; la Plate-forme Énergie au sujet de la production durable, de l'utilisation et de la consommation de bois dans les forêts alpines (par ex. en lien avec la production énergétique durable issue de la biomasse) ; la PF Réseau écologique concernant les services écosystémiques forestiers.

Activités dans le cadre de la SUERA et du Groupe d'action 6

Le GdT souligne l'importance des services multifonctionnels des forêts alpines et du secteur forestier dans le cadre de nombreux thèmes afférents à la SUERA, du fait de la grande étendue des surfaces forestières dans les Alpes et de l'interrelation entre le changement climatique, les risques naturels, les ressources, l'économie verte et la bio-économie. Pour contribuer au rôle de la Convention alpine dans la mise en œuvre future de la SUERA et de son Plan d'action, le GdT partagera avec le Gdt Stratégie macro-régionale des informations appropriées sur ses activités et, le cas échéant, sur les évolutions au sein des autres Groupes d'action de la SUERA. Les activités pourraient en particulier concerner les domaines suivants :

Groupe d'action 2 « Accroître le potentiel économique des secteurs stratégiques », afin notamment de promouvoir les produits et services basés sur l'agriculture et la sylviculture durables, la labellisation du bois alpin et des produits non ligneux, et l'énergie

Groupe d'action 6 « Préserver et valoriser les ressources naturelles, y compris l'eau, ainsi que les ressources culturelles », avec un zoom spécifique sur les forêts.

Groupe d'action 8 « Améliorer la gestion des risques et mieux gérer le changement climatique, notamment par la prévention des risques naturels de grande ampleur », qui est intéressé à un contact étroit avec le thème des forêts.

4. Présidence et modalité de travail

Présidence et composition
La Présidence sera assurée par l'Italie. Le GdT sera formé d'experts désignés par les Parties contractantes et les observateurs. Selon les cas, d'autres experts seront invités à des réunions spécifiques du GdT.
Méthode de travail
Le Groupe de travail se réunira deux fois par an, en général au printemps et à l'automne. Le Groupe de travail propose d'ajouter un voyage/excursion sur le terrain pour favoriser l'échange de connaissances, les discussions techniques et les échanges de bonnes pratiques entre les participants. De plus, dans le cadre de différents projets nationaux ou multinationaux, les membres et les observateurs sont encouragés à organiser ou à assister à des réunions et événements liés aux forêts et aux services écosystémiques.